



# Communiqué de presse

2 janvier 2018

## Securitas renforce son positionnement sur le marché de la sécurité électronique

**Securitas vient d'acquérir l'entreprise de sécurité électronique Automatic Alarm, en France.**

Automatic Alarm est un intégrateur et un installateur de solutions de sécurité électronique, incluant des systèmes anti-intrusion, de vidéosurveillance et de contrôle d'accès, avec des contrats de maintenance pluriannuels. L'entreprise compte 300 collaborateurs à fin 2017, et a réalisé un chiffre d'affaires de 38 millions d'euros en 2016.

*« Cette acquisition s'inscrit dans la stratégie du groupe d'intégrer la technologie à notre offre de solutions de sécurité. Securitas devient ainsi un acteur significatif de la sécurité électronique et renforce son positionnement de leader sur le marché français »* explique Alf Göransson, CEO du groupe Securitas AB.

L'acquisition a été consolidée par Securitas le 1er janvier 2018.

Ce communiqué de presse est également disponible sur : [www.securitas.fr](http://www.securitas.fr)

### Contact presse :

Cindy Maria, 09 70 26 16 04 ou [cindy.maria@securitas.fr](mailto:cindy.maria@securitas.fr)

Securitas propose des solutions de sécurité intégrées, utiles à la maîtrise des risques des entreprises et des collectivités territoriales, composées de Protective services, de programmes de formation et de services d'accueil.

En France, le Groupe comprend 17 000 collaborateurs et 130 agences de proximité sur l'ensemble du territoire.

---

Securitas France Sarl 2 bis, rue Louis Armand – 75741 Paris Cedex 15 – France

Tél. : +33(0)1 53 98 15 00 Fax : +33(0)1 53 98 15 98

[www.france.securitas.fr](http://www.france.securitas.fr)

Capital de 4 314 960 € – 304 497 852 RCS Paris – Autorisation administrative N°AUT-075-2116-07-27-20170338180 du 27 juillet 2017 délivrée par le CNAPS, conformément à l'article L612-9 et suivants du Code de la sécurité intérieure.

« L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. » Société locataire gérante (article L612-14 du CSI).